



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-12**  
**Approbation du Compte Administratif 2023 de la Commune**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Mars 2024 à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2024-12 : Approbation du Compte Administratif 2023 de la Commune**

Le Compte Administratif 2023 est présenté par Madame Martine SOREL, Maire.

Au 31 décembre 2023 la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 221 243.55 € et la section d'investissement un excédent de 108 118.45 €.

Ces comptes sont approuvés après débat, dans les formes prévues à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GREGOIRE, le Maire n'ayant pas pris part au délibéré.

Par 10 voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

  


Martine SOREL